

Université Alger 1

La faculté de droit

Ben youcef ben khada

Résumé

Droit des affaires

القانون الجز

Algerian Law School
Master 1 droit des affaires

2ème semaster

préparé par:

M@!m

2020

Langue étrangère



Section1 : Organisation judiciaire du commerce

التنظيم القضائي التجاري

1 /le particularisme des litiges commerciaux

- il portent essentiellement sur des intérêts matériels ; et ne mettent jamais en jeu des questions relatives à l'état des personnes.
- les parties sont des professionnels.
- les litiges en affaires sont banalisés ; alors qu'ils restent exceptionnels pour les non professionnels.
- les différends doivent être tranchés rapidement ; sinon ils deviendraient sans Intérêt ¹

2/ LES TRIBUNAUX DE COMMERCE المحاكم التجارية

a- le tribunal المحكمة

Le tribunal est la juridiction de droit commun ; il est composé de sections. Il peut également comprendre des pôles spécialisés. Il connaît de toutes les actions, notamment civiles, commerciales, maritimes, sociales, foncières et des affaires familiales pour lesquelles il est territorialement compétent. Les affaires sont enrôlées devant les sections, selon la nature du litige.²

b-la section commerciale القسم التجاري

Ils ont pour attribution de juger les litiges entre commerçants et les Contestations relatives aux actes commerciaux ils ont leur origine dans les Tribunaux temporaires des grandes foires du Moyen-âge, et chez les juges Consuls de la républiques italiennes ; on les appelle encore parfois tribunaux Consulaires³

3 –les attributions de la section commerciale الاختصاص التوسيع

La section commerciale Connait des litiges commerciaux et, le cas échéant, des litiges maritimes Conformément au code maritime et au code de commerce et aux textes Particuliers.⁴

4-La compétence territoriale الاختصاص الإقليمي

Sont applicables à la section commerciale les règles de compétence territoriale Prévues dans le code de procédure civile et administrative - voir l'art 532 et 39 /4 DU CPCA – ainsi que les règles prévues par les codes de commerce et Maritime et les textes particuliers.

5- La composition de la section commerciale تشكيلة المحكمة التجارية

La section commerciale est présidée par un magistrat assisté d'assesseurs ayant des connaissances en matière commerciale, ils ont un avis consultatif.

¹ BRIGITTE HESS-FALLON ET ANNE-MARIE SIMON DROIT DES AFFAIRES P23 SIREY ED20- 2017

² Art32 CPCA

³ BRIGITTE HESS-FALLON ET ANNE-MARIE SIMON DROIT DES AFFAIRES p 22 ET 23

⁴ Art53 CPCA <sous réserve des de l'article32 du CPCA

Section 2 : La procédure devant les tribunaux de commerce

الإجراءات المتبعة أمام المحاكم التجارية

1- l'instance

La procédure devant les tribunaux de commerce respecte les mêmes principes que la procédure du droit commun⁵, elle est introduite par requête introductory d'instance conformément aux règles prévues dans le Code de procédure civile et administrative

2- la requête introductory d'instance

La requête est le nom donné au document écrit par lequel le requérant (ou demandeur) formule sa demande au juge. Le tribunal est saisi par le dépôt au greffe d'une requête introductory⁶ écrite en langue arabe⁷ signée et datée du demandeur ou de son mandataire ou son avocat⁸

3-CONTENU DE LA REQUÊTE

La requête introductory d'instance doit contenir sous peine d'irrecevabilité en forme⁹ les mentions suivantes.

-La juridiction devant laquelle l'action est portée

الجهة القضائية المرفوع أمامها النزاع

-nom et prénom et domicile du demandeur et du défendeur

اسم ولقب وعنوان كل من المدعي والمدعي عليه

-mention de la forme et dénomination et siège social de la personne morale, ainsi que la qualité de son représentant légal ou conventionnel

بالنسبة للشخص المعنوي مقره وممثله القانوني أو الاتفاقى

-un exposé sommaire des faits, demandes et moyens au soutien de l'action :

عرض وجيز للوقائع

Les conclusions : ce que vous demandez exactement au tribunal (l'annulation de la décision contestée, l'octroi de dommages et intérêts...)

• l'exposé précis des faits ;

• les moyens de droit : les arguments juridiques tendant à montrer le bien fondé de la demande¹⁰

• le requérant est inscrite sur un registre AD HOC, suivant l'ordre de réception.

Avec indication des : Non –Prénoms des parties

Numéro de l'affaire

⁵ Voir art 3 ,4,5,8,9,10 du c p ca Ce document expose les faits qui devront être prouvés. Il indique également ce que le demandeur souhaite obtenir par son recours devant les tribunaux.

⁶ la requête introductory d'instance est la procédure écrite généralement utilisée pour intenter un recours en justice contre une personne, une entreprise, une société ou une association afin de faire reconnaître un droit et, selon le cas, obtenir un dédommagement.

⁷ V. notamment l' art 8 CPCA

⁸ V. l'art 538 « le ministère d'avocat devant la cour est obligatoire

⁹ V. l'art 15 ET 49 CPCA

¹⁰ Voir art 15 pour la et la requête introductory d'instance et 539 pour la requête d'appel.

- Date de la première audience

محتوى الملف COMPOSITION DU DOSSIER

Pour être complet et recevable, le dossier doit comporter les pièces suivantes :

-Pièces du dossier Nombre d'exemplaires

-Requête 3 exemplaires

-Copies de toutes les pièces justificatives utiles à la résolution du litige 2 exemplaires, notamment celles que le requérant aurait déjà communiquées

-Liste récapitulative 2 exemplaires

4-les pouvoirs du le président de la section commerciale سلطات رئيس المحكمة

Le président de la section commerciale peut prendre toutes mesures provisoires ou préventives par voie de référé¹¹ Pour préserver les droits objets du litige¹², l'ordonnance de référé ne préjudicie principal, elle est exécutoire par provision. Avec ou sans caution, nonobstant les voies de recours. Elle n'est pas susceptible d'opposition ni de défense à exécution¹³



Section 3 : L'arbitrage commercial international التحكيم التجاري الدولي

1- Une justice privée عدالة خاصة Algerian Law School

Il s'agit d'une véritable justice (privée) par opposition à la justice Publique

L'arbitrage était essentiellement pratiqué dans les litiges internationaux.¹⁴

D'une manière générale l'arbitrage peut être défini comme un procédé privé de règlement des différends. Le concept d'arbitrage est en effet d'abord dominé par un élément essentiellement contractuel, une convention d'arbitrage conclue par les parties au contrat international, avant ou après la naissance d'un litige¹⁵

Si l'arbitrage commercial international se veut un domaine d'experts,

Il repose sur quelques notions fondamentales simples.

L'arbitrage commercial est un mode de résolution de litige dans lequel deux entreprises s'en remettent à un tribunal privé, qu'elles constituent elles-mêmes en nommant le plus souvent un ou trois arbitres.

¹¹ Brigitte Hess- Fallon et Anne-Marie Simon Droit des Affaires p26 27ET 28 -art536 CPCA

¹² V. l'art 300 , 301 ,302 cPCA

¹³ V.art 30 3 /1.

¹⁴ Brigitte Hess- Fallon et Anne-Marie Simon Droit des Affaires p30

¹⁵ Nour-Eddine Terki l'arbitrage commercial international en Algérie ed AJED2014 P9

Ces derniers rendent une sentence qui s'impose aux parties, laquelle est dite exécutoire, parce que chacune des entreprises peut faire appel à la puissance publique pour la faire appliquer.

Le recours à ce mode de résolution résulte nécessairement du consentement exprès des deux parties. Ce consentement peut s'exprimer soit sous forme d'une clause du contrat, appelée clause compromissoire, soit par la signature d'un compromis suite à l'apparition du litige.¹⁶

^{17**}

تعريف التحكيم التجاري الدولي

L'article 1039 de la loi 08-09 en donne la définition suivante « Est international, au sens du présent code, l'arbitrage qui connaît des litiges relatifs à des intérêts économiques d'au moins deux Etats ».

La nouvelle définition de l'arbitrage international a retenu un seul critère qui est 1 critère économique, par rapport à la définition du décret

–législatif 94-09 qui avait retenu deux économique et juridique ¹⁸

La convention d'arbitrage régit autant les litiges déjà nés que ceux du futur

4-La forme et le fond de la convention d'arbitrage

La forme de la convention doit, à peine de nullité, être passée par écrit .

Ou par tout autre moyen de communication qui permet la preuve par écrit de son existence (art 1040 /1 CPCA)

Le fond la convention d'arbitrage est valable si elle répond aux conditions que posent :

-le droit choisi par les parties.

-le droit régissant l'objet du litige.

-le droit que l'arbitre estime approprié (art 1040/2 epca).

أنواع التحكيم

Il existe deux types d'arbitrage ad hoc et l'arbitrage institutionnel

A-1 'arbitrage institutionnel (المنظمة)

-L'arbitrage institutionnel par lequel les parties conviennent de confier l'organisation de l'arbitrage à une institution

Les institutions d'arbitrage sont très nombreuses dans le monde

Les plus connues sont La cour internationale d'arbitrage de la chambre de commerce internationale- CCI –l'association américaine d'arbitrage.

AAA – la London court of international arbitration -LCIA – ces institutions élaborent des règlements d'arbitrage, elles ont à ce titre certaines prérogatives qui leur permettent d'administrer les arbitrage¹⁹

1-Avantage de L'arbitrage institutionnel

¹⁶ Mathias Collot et Laurent Debaud L'arbitrage international paris nov 2000

¹⁷

¹⁸ V les observations de Allouche –kerboua – Meziani naima l'arbitrage commercial international en Algérie opu 2010 §1 p 15

¹⁹ Comme fixer le siège de l'arbitrage ou intervenir dans la constitution du tribunal arbitral Jean –baptiste racine –Fabrice siirinen droit du commerce international dalloz 2e ed 2011 P411- 412

Le rôle des parties se limite à faire référence, par le biais d'une clause compromissoire ou d'un compromis à un règlement d'arbitrage déterminé si la convention d'arbitrage est bien rédigée, elles n'ont pas à se préoccuper de l'organisation de cet arbitrage il appartient au centre choisi d'encadrer cet arbitrage²⁰

2-Les inconvénients سلبياته

La procédure est plus couteuse Plus lourde et plus longue Son fonctionnement Se rapproche d'une juridiction étatique – sa tendance à accroître le formalisme²¹ .

B-L 'arbitrage ad hoc التحكيم الاتقاني

Il s'agit d'un arbitrage qui est menée sans avoir recours à une autorité administrative . Sans l'aide des règles de procédure institutionnelles. il dépend totalement de la coopération entre les parties, qui devront désigner un ou plusieurs arbitres, pour résoudre le conflit ; les parties doivent fixer leurs propres règles de procédure applicables.

L'organisation et le fonctionnement de cette juridiction est soumise à la volonté des parties

1-Avantage de L'arbitrage ad hoc ايجابياته

L'avantage résulte de la grande souplesse qu'il autorise, l'arbitrage ad hoc permet véritablement une justice sur mesure²²

2-Inconvénient de L'arbitrage ad hoc سلبياته

L'inconvénient majeur qui menace cet arbitrage trouve son origine dans une rédaction incomplète, ou insuffisamment précise de la clause compromissoire ou du compromis, car cet inconvénient risque de paralyser complètement la constitution ou fonctionnement de cette juridiction ; pour remédier à cet éventuel blocage le législateur a organisé une solution ,il habilite le juge étatique compétent à intervenir d'une manière suppléative afin de coopérer à la sauvegarde de l'efficacité de la convention d'arbitrage

C-La clause compromissoire a le compromis arbitral

De manière générale, la convention d'arbitrage intervient soit pour soumettre à l'arbitrage un litige déjà né, soit pour prévoir la résolution arbitrale d'une catégorie de litiges encore éventuels. Dans le premier cas, la convention porte le nom de compromis arbitral, dans le second, il s'agit d'une clause compromissoire. L'on est alors en présence de deux sortes de conventions d'arbitrage dont le critère de distinction repose essentiellement sur un rapport généralement établi entre la date de conclusion de la convention et la survenance du litige : si la convention précède le litige, on parle de clause compromissoire, si elle lui est postérieure, on est en face d'un compromis d'arbitrage²³.

²⁰ v. Nour-Eddine Terki l'arbitrage commercial international en Algérie p41 – 42 Jean –baptiste racine –Fabrice siirinen droit du commerce international p412

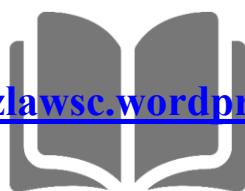
²¹ Nour-Eddine Terki l'arbitrage commercial international en Algérie p42-43

²² Jean –baptiste racine –Fabrice siirinen droit du commerce international. op.cit p412

²³ Ousmane Diallo LE CONSENTEMENT DES PARTIES À L'ARBITRAGE INTERNATIONAL 2010 la collection de l'Institut de hautes études internationales, Genève, aux Presses universitaires de France, Paris (ISBN 978-2-13057-947-2).

للمزيد من المحاضرات، ملخصات، مذكرات، مواضيع امتحانات، كتب
قانونية زوروا موقعنا:

www.dzlawsc.wordpress.com



مدرسة القانون الجزائرية
أو على صفحتنا على الفايسبوك

[/https://web.facebook.com/Algerian-Law-School](https://web.facebook.com/Algerian-Law-School)